

Délibération 2023/25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 7 avril 2023

Date de la convocation : 03/04/2023
Date d'affichage : 03/04/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : TAUX IMPOSITION 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL,

Quorum : 14/15 Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal l'état 1259 des services fiscaux qui permet de calculer les taux d'imposition. Il donne lecture des taux et des bases d'imposition de la commune :

	Bases d'impositions 2022	Taux de référence 2023 PERET	Taux moyen communaux 2022 dans le département	Bases d'impositions prévisionnelles 2023	Produits à taux constants 2023
Foncier bâti	913 063	40.22	49.86	996 500	400 792
Foncier non bâti	37 953	84.37	83.52	40 400	34 085
Taxe d'habitation	252 972	10.76	29.49	270 933	29 152
				Total	464 029

Le montant total prévisionnel des produits 2023 s'élèverait à 422 304 €, après calcul des allocations compensatrices et déduction du coefficient correcteur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour 2023

Foncier bâti 40.22 %

Foncier non bâti 84.37 %

Taxe d'habitation 10.76 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

034-213401979-20230407-DE_2023_025-DE